



Répartition du coût de travaux.

Par **MIAILLE Jean Michel**, le **19/10/2016 à 15:08**

Nous voulons sécuriser l'accès à nos ascenseurs. Pour cela nous allons mettre en place une carte électronique qui obligera à faire un code pour les emprunter. Nous avons 3 bâtiments reliés par un couloir central et 3 entrées. Seuls 2 ascenseurs sont reliés avec le SS (ce qui oblige les résidents d'un des bâtiments à utiliser l'un des deux ascenseurs permettant d'aller au SS).

Pour ce qui est de la répartition du coût des travaux doit-on:

- répartir ce coût globalement pour la résidence au millième?
- doit-on le répartir au millième par ascenseur (avec une répartition particulière liée à l'accès au SS)?

ou comme le veut notre syndic,

- le répartir en fonction des millièmes liés à la répartition des charges d'entretien des ascenseurs par bâtiment prévue dans notre règlement de copropriété? Ce qui aura comme conséquence de faire payer plus à ceux qui habitent dans les étages élevés et à ceux qui ont le désavantage d'habiter dans un bâtiment ayant moins de logements (la somme à engager par ascenseur est strictement la même).